

23 déc 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 décembre 2004

Chancellerie du Premier Ministre

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé le devis estimatif n°2 concernant l'aménagement des combles de la Chancellerie du Premier Ministre pour l'installation de la cuisine et du restaurant, au 16 rue de la Loi à Bruxelles.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé le devis estimatif n°2 concernant l'aménagement des combles de la Chancellerie du Premier Ministre pour l'installation de la cuisine et du restaurant, au 16 rue de la Loi à Bruxelles.

A la suite de découvertes faites au cours des travaux (démolition d'un mur de maçonnerie, adaptation de la charpente, ...), il est apparu que le coût final des travaux d'aménagement est substantiellement supérieur au montant de l'offre approuvée. Le Conseil des Ministres a marqué son accord de principe sur le fait qu'un montant pour des travaux supplémentaires dépassant les 50 % du montant du marché principal ne constitue pas en soi une irrégularité de nature à entraîner un refus des devis et décomptes correspondants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>